



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

GEF/C.45/08
2 octobre 2013

Réunion du Conseil du FEM
5 – 7 novembre 2013
Washington

Point 18 de l'ordre du jour

PROGRAMME DE TRAVAIL

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.45/08, intitulé Programme de travail, le Conseil approuve un programme composé de quarante-huit (41) propositions et une activité habilitante approuvée selon la procédure ordinaire, sous réserve des observations formulées en séance et des remarques complémentaires susceptibles d'être présentées au Secrétariat d'ici le 21 novembre 2013. En outre, cinq propositions associées à un programme-cadre approuvé précédemment sont également approuvées.

Le montant total des ressources demandées dans le cadre de ce programme de travail est de 259,84 millions de dollars. Il correspond aux financements à allouer aux projets par le FEM et aux allocations pour frais versées aux Agences. Ce programme de travail se compose des fiches d'identité de projets (FIP) et de l'activité habilitante (AH) suivantes :

[Liste des FIP et AH]

[S'agissant des __ projets suivants, le Conseil charge le Secrétariat de prendre des dispositions pour que ses membres reçoivent le texte définitif des descriptifs de projets et communiquent, dans un délai de quatre semaines, leurs réserves éventuelles à la DG avant que celle-ci agréé le descriptif et le soumette à l'aval de l'Agence du FEM concernée.

[Liste des FIP à soumettre à un deuxième examen]*

S'agissant des FIP approuvées au titre du programme de travail, le Conseil considère que chacune d'elles i) est, ou sera, conforme à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM, et ii) peut être agréée par la DG pour être soumise à l'aval de l'Agence du FEM. Toutefois la dernière mouture des descriptifs de projet devra intégrer pleinement et prendre en compte les observations résultant de l'examen du Conseil et du STAP concernant le programme de travail, et la DG confirmera que le projet reste conforme à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM.

S'agissant de toute FIP approuvée dans le cadre de ce programme de travail, la dernière mouture du descriptif de projet sera placée sur le site web du FEM pour information après agrément de la DG. Si la portée et l'approche du projet ont subi des modifications majeures depuis l'approbation de la FIP, la dernière mouture du descriptif de projet sera placée sur le site web pour examen du Conseil pendant quatre semaines avant d'être agréée par la DG.

**Les dispositions de ce paragraphe ne sont applicables que si le Conseil demande à examiner des projets avant leur agrément par la DG.*

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le programme de travail proposé est à la mesure des ressources actuellement disponibles dans la Caisse du FEM.
2. Suivant les directives du Conseil, le Secrétariat a établi un programme de travail tenant compte des aspects suivants : i) demande présentée par les pays pour s'acquitter de leurs obligations au titre des Conventions, telles que les communications nationales ; ii) demandes des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement ; iii) maintien d'un équilibre relatif entre les domaines d'intervention dans le cadre du cycle de FEM-5 ; et iv) demande présentée par les pays bénéficiant à ce jour d'un faible niveau de programmation des ressources dans le cadre du STAR.
3. Le montant total des ressources à affecter au programme de travail du FEM présenté au Conseil pour approbation au titre de la Caisse du FEM s'établit à 259,84 millions de dollars, dont 237,63 millions de dollars de financement des projets et programmes par le FEM et 22,21 millions de dollars d'allocation pour frais aux Agences. Le programme de travail se compose de 41 nouvelles propositions et d'une activité habilitante approuvée selon la procédure ordinaire. En outre, cinq propositions de grande envergure associées à un programme-cadre approuvé précédemment sont également soumises à l'approbation du Conseil.
4. Le cofinancement associé au programme de travail proposé s'élève à 1,72 milliard de dollars. Chaque dollar du financement du FEM est accompagné de 7,10 dollars de cofinancement, soit un ratio supérieur à la moyenne de 5,52 dollars pendant la précédente période couverte par la reconstitution des ressources. Les plus importantes contributions au cofinancement proviennent de gouvernements, d'Agences du FEM et du secteur privé, représentant 86 % du montant total du cofinancement.
5. Ce programme de travail couvre 20 des 31 objectifs du FEM dans ses domaines d'intervention, énoncés dans le Document de programmation de FEM-5.
6. Toutes les propositions figurant dans ce programme de travail ont été examinées par le Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP). Les avis de ce dernier seront pris en considération par les Agences du FEM lors de la préparation de leurs projets et réexaminés par le Secrétariat au moment de l'aval des projets.
7. Vingt-cinq pays ont utilisé leurs allocations individuelles à hauteur de 179 millions de dollars pour financer des projets dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « changements climatiques » et « dégradation des sols ». Avec l'approbation de ce programme de travail, l'utilisation des ressources allouées au financement des projets au titre du STAR aura atteint 82 % dans le domaine d'intervention « diversité biologique », 76 % dans le domaine des « changements climatiques », et 74 % dans celui de la « dégradation des sols ». Dans les domaines

d'intervention non couverts par le STAR, l'utilisation des ressources allouées aura atteint 66 % pour les « eaux internationales » et 79 % pour les « polluants organiques persistants ».

8. La cohorte de projets autonomes d'atténuation des effets du changement climatique et les projets multisectoriels ayant une composante liée à l'atténuation devraient contribuer à réduire les émissions à hauteur de 161 millions de tonnes métriques d'équivalent CO₂ durant la durée de leur exécution.

9. Six projets multisectoriels figurant dans ce programme de travail chercheront particulièrement à créer des synergies entre les domaines d'intervention en aidant à améliorer la fourniture de services écosystémiques tout en promouvant des moyens de subsistance viables et en contribuant au développement rural durable.

10. Force est de relever l'apparition dans ce programme de travail de World Wildlife Fund (WWF-US) comme première Agence de projet du FEM admise à soumettre une proposition à l'examen du Conseil. L'Administrateur ne réservera pas des ressources du FEM au titre de projets et d'allocations pour frais à verser au WWF-US tant qu'un Accord sur les modalités financières n'aura pas été signé entre l'Administrateur et WWF-US. Par ailleurs, la directrice générale du FEM ne donnera pas son aval à un projet quelconque et les ressources du FEM ne seront ni engagées ni transférées à WWF-US par l'Administrateur jusqu'à ce que ledit accord soit signé.

11. Si le programme de travail est approuvé tel que soumis, 69 pays à travers le monde bénéficieront de l'aide du FEM, y compris 13 pays moins avancés (PMA) et 19 petits États insulaires en développement (PEID).

12. Enfin, si ce programme de travail est approuvé, le montant total des ressources programmées atteindra 3,2 milliards de dollars, soit approximativement 75 % de la programmation cible pour FEM-5.